

Province de Québec

*Municipalité régionale de
comté de La Haute-Yamaska*

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Avis public

**PROJET DE RÈGLEMENT 555-2016
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 477-2010 ET
485-2010 AFIN D'ACTUALISER LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis est donné par le soussigné :

1. Que lors de la séance tenue le 12 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Projet de règlement 555-2016 abrogeant les règlements 477-2010 et 485-2010 afin d'actualiser la rémunération des élus municipaux ».
2. Que le projet de règlement abroge les règlements 477-2010 et 485-2010 relatif à la rémunération des membres du conseil.
3. Que le projet de règlement se résume ainsi :
 - a. la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses annuelle actuelle des élus est de :
 - pour le maire : 17 245.98 \$
 - pour les conseillers : 5 748.66 \$ / chacun
 - b. la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses annuelle proposée des élus est de :
 - pour le maire : 25 000.00 \$
 - pour les conseillers : 8 333.00 \$ / chacun
 - c. une rémunération additionnelle équivalente à 50% de la rémunération du Maire est de plus accordée en faveur du maire-suppléant advenant le cas ou il remplace le maire pendant plus de 30 jours;
 - d. le projet de règlement prévoit que la rémunération de base annuelle proposée du maire et des conseillers sera indexée à la hausse à 2.5 % pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2018.

4. Que l'adoption du règlement fixant la rémunération des élus municipaux est prévue pour le 16 janvier 2017 à 19 h 30, dans la salle du Conseil, au 130 rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.
5. Que tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 13^e jour du mois de décembre 2016.



Edouard Lemire
Directeur général par intérim

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Edouard Lemire, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 13 décembre 2016, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 décembre 2016.



Edouard Lemire
Directeur général par intérim